



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17/06/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
17 juin 2025

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, FORTINI Roland, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle

Absents représentés : MEON Brigitte pouvoir donné à SCHNEIDER Pierre, BERGE Dominique pouvoir donné à CHANUT Henri, CHAKMA-HENRION Véronique pouvoir donné à COULOMBE Pascal, CHARPENTIER Florent pouvoir donné à MARTIN Frédéric, DOERLER Marie pouvoir donné à VERON Armelle, DUBAS Patrick pouvoir donné à KRIER Catherine, GARCIA Juan-Ramon pouvoir donné à GLESS Danielle, VIVIER Macha pouvoir donné à LANUEL-LE MARECHAL Yveline

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur ROYER Clément

Membres présents.....19
 Absents représentés.....8
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 30 2025

Signature d'une convention de subvention dans le cadre du dispositif « Conseiller Numérique France Services » - Vague 2 – Rapporteur : Yveline LANUEL-LE MARECHAL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
19	8	27	0	0	0

Dans le cadre du dispositif national "Conseiller numérique France Services" – Vague 2, la commune de Seichamps a été retenue pour accueillir à nouveau un conseiller numérique afin de lutter contre l'exclusion numérique et d'accompagner les citoyens dans leurs usages du numérique.

Ce dispositif est piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) et mis en œuvre avec le concours de la Caisse des Dépôts et Consignations, chargée de la gestion des conventions et des subventions associées.

À ce titre, une convention de subvention doit être signée entre la commune de Seichamps et la Caisse des Dépôts, définissant les modalités d'attribution de la subvention, les engagements de la collectivité ainsi que le calendrier de versement

Vu le projet de convention annexé à la présente délibération,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE les termes de la convention de subvention proposée par la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre du dispositif "Conseiller numérique France Services" – Vague 2 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre du dispositif ;
- PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 juin 2025
Henri CHANUT
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2025.06.25 10:30:07 +0200
Ref:8991964-13529537-1-D
Signature numérique
le Maire